

La Lettre de **PARLY**



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

SAVOIR EVOLUER...

Aujourd'hui, la capacité à évoluer est indispensable pour accompagner tous les mouvements et les mutations du temps.

Il en est ainsi pour Parly 2 et pour son organisation. La copropriété se modifie dans le temps, s'adapter est nécessaire.

Parly 2 a déjà connu deux phases de vie de copropriété depuis le retrait des promoteurs.

La première, de 1981 à 1984, fut celle de l'organisation.

Les copropriétaires se retrouvèrent seuls entre eux, et, tout en gérant au mieux leur patrimoine, ils eurent à roder et consolider les structures originales qui avaient été dessinées pour

assumer cette situation nouvelle. La deuxième, de 1985 à aujourd'hui, fut celle de la modernisation et de l'animation.

L'organisation faisant preuve de sa solidité, la gestion de Parly 2 étant assurée dans les meilleures conditions, les copropriétaires eurent conscience de la force que représentait leur unité et entreprirent de l'utiliser pour valoriser leur patrimoine, améliorer leur confort de vie et développer leurs communications. Ce fut l'époque des projets d'amélioration des équipements, de la décoration des immeubles, de l'embellissement des espaces



verts... Ce fut aussi l'époque du lancement de la Lettre de Parly 2 et du Minitel.

La copropriété entre maintenant dans une troisième phase. Parly 2 a vingt ans et s'il fallait le fêter avec brio, il faut aussi assumer les premières marques de cet âge. Il est des problèmes techniques, que l'entretien préventif qui a dominé la gestion des dix dernières années ne pouvait permettre d'éviter, et qui constitueront des priorités.

Nul doute que l'unité de Parly 2 permettra de résoudre ces problèmes de manière aussi originale

qu'efficace pour que les copropriétaires puissent bien franchir cette étape, collectivement et individuellement.

Nul doute que de ce fait, la troisième phase de la vie de la copropriété sera celle de la pérennité du patrimoine. Nul doute enfin que la communication, l'information et l'animation ne seront pas négligées pour autant. La copropriété a en effet créé l'Association pour l'Animation de Parly 2 qui contribuera à l'accomplissement de ces missions. Tout cela n'a pour seul but que de respecter les priorités de la copropriété, prouvant ainsi qu'à Parly 2, on sait évoluer...

Jean-Pierre BARRERE

**DU 23 OCTOBRE AU 11 DECEMBRE
ASSEMBLEES
SECONDAIRES 1990**

voir tableau détaillé par résidence
et commentaires page 2 et 3



ASSEMBLEES SECONDAIRES 1990

LES TRAVAUX DANS LES RESIDENCES...

Les Assemblées Générales des Syndicats Secondaires permettent aux Conseils Syndicaux de proposer au vote des copropriétaires les dépenses exceptionnelles correspondant à des travaux d'entretien, d'embellissement.

Pour les dépenses d'entretien, l'architecte de la copropriété a adressé avant l'été, un rapport sur l'état des immeubles. Il signale les travaux à effectuer, précise l'urgence et donne une estimation du coût.

Tout cela permet au Conseil Syndical de planifier ses travaux et ses dépenses.

Sur ces bases, le Syndic pourra interroger les entreprises pour obtenir les devis nécessaires.

Cette année encore, les résidences envisagent de réaliser des travaux importants tels que l'étanchéité des toits terrasses, la mise en conformité des cabines d'ascenseurs et d'autres moins coûteux, mais, eux aussi nécessaires, comme le remplacement des bannes métalliques ou la réfection des vernis de volets roulants.

Les dépenses d'embellissement et de confort, inter-

phones, aménagement des cabines d'ascenseurs, décoration florale des halls sont envisagées selon le même processus.

Le Conseil Secondaire examine ensuite les devis et retient, pour le soumettre au vote des copropriétaires, celui qu'il estime présenter le meilleur rapport qualité-prix.

Au début de l'année prochaine, lorsque toutes les Assemblées se seront tenues et que le délai de recours de deux mois après envoi du procès-verbal sera écoulé, le Syndic fera la synthèse des travaux décidés par les résidences. Il négociera alors, en collaboration avec l'architecte, les devis reçus en fonction des commandes à confirmer pour obtenir si possible de meilleures conditions en fonction du volume global représenté pour l'ensemble des résidences ayant voté le même type de travaux.

La planification des travaux et la standardisation des installations sont deux facteurs importants d'économie et de bonne gestion.

Michel PRADAUD

PLANNING DES ASSEMBLEES SECONDAIRES 1990

Mardi 23-10	Palais Royal George V	Piscine L3 Cons. Princ
Jeudi 25-10	Gabriel Solferino Bagatelle	A. Malraux C. Culturel Cons. Princ
Mardi 06-11	Odéon Tuileries Saint-Michel	Piscine C3 Cons. Princ C. Culturel
Jeudi 08-11	Opéra Orsay Iena	Piscine C3 C. Culturel Cons. Princ.
Mardi 13-11	Breteuil Dauphine Rivoli	Cons. Princ. Piscine C12 C. Culturel
Jeudi 15-11	Chaillot Foch St Augustin	C. Culturel Piscine L3 Cons. Princ.
Mardi 20-11	G. 1 St Germain des P. Pré-Catelan	Gérance Piscine L5 Cons. Princ.
Mercredi 21-11	Maillot	Cons. Princ
Jeudi 22-11	Longchamp Varenne	C. Culturel Cons. Princ.
Mardi 27-11	St Honoré Trocadéro	Cons. Princ C. Culturel
Mercredi 28-11	Concorde	Con. Princ.
Jeudi 29-11	Louvre Neuilly	Cons. Princ. Piscine L5
Mardi 04-12	La Muette Saint-Cloud Etoile	A. Malraux Piscine L3 Cons. Princ.
Jeudi 06-12	St James Orangerie	Piscine C3 Cons. Princ.
Mardi 11-12	Auteuil Monceau Passy	C. Culturel Cons. Princ. A. Malraux

BUDGETS 1991

Le 12 juin 1990, le Syndicat Principal a voté son budget comprenant notamment le chauffage, l'eau chaude et les frais de Syndic.

Les prochaines Assemblées Secondaires (4ème trimestre 90), auront à se prononcer sur les dépenses propres à leur résidence. Ces budgets ont été préparés avec la même rigueur que précédemment par le Syndic, la Commission des Charges et les Conseils Secondaires avant d'être soumis aux Assemblées Secondaires.

Ces propositions comprennent des dépenses (+6% sur 2 ans) légèrement inférieures à celles qui ont été retenues pour le budget du Syndicat Principal (+7% sur 2 ans).

Quelques postes varient différemment :

– Espaces verts : +7% (sur 2 ans) sur les contrats d'entretien, sauf cas particuliers de certaines résidences.

– EDF : +5% (sur 2 ans) du fait de la possibilité d'obtenir une amélioration de la tarification.

– Eau froide : +15% (sur 2 ans), le coût appliqué en 1989 étant supérieur de 7,9% à celui de 1988.

– Assurances : +3,5% sur dépenses réelles 1990.

Bien entendu, ces chiffres concernent exclusivement les charges courantes et n'incluent pas les travaux exceptionnels qui peuvent être proposés par la présentation de résolutions particulières lors des Assemblées Secondaires.

Gérard YOU

PARTICIPATION : LE RECORD A BATTRE...

La moyenne de participation aux Assemblées Secondaires de fin 1989 s'est élevée à près de 71% contre 66% en 1988, soit une augmentation significative.

Résultat encourageant puisqu'il démontre l'intérêt que les copropriétaires portent à la gestion de leur patrimoine.

Résultat encourageant

pour les nombreux bénévoles qui consacrent une part importante de leur temps à animer les conseils chargés du contrôle de la gestion et du fonctionnement de la copropriété.

Il faut souhaiter que cette dynamique entraîne une participation encore plus importante cette année.

André BERTIN



INCIDENT SUR LE RESEAU CHAUFFAGE

Au cours de l'été, un incident s'est produit à la résidence Neuilly.

Une canalisation de chauffage s'est perforée à la suite de corrosion due à la présence d'eaux pluviales.

Cinq semaines de travaux pour

le moins spectaculaires ont été nécessaires pour mettre un terme définitif à ce problème.

Les résidences Neuilly et Saint-Germain des Prés ont pu être chauffées en même temps que l'ensemble immobilier de Parly 2.

LES LEÇONS D'UNE ASSEMBLEE ANIMEE

L'Assemblée Générale du 12 juin 1990 a laissé dans la mémoire des Parlysiens des souvenirs plutôt contrastés...

Au delà des impressions premières et des réactions subjectives, il est sans doute nécessaire de tirer les leçons de son déroulement.

Sur un plan pratique, le problème des procédures de vote et de la précision des mandats mérite une étude, en vue d'éviter toute ambiguïté, voire tout malentendu. Pour ce qui concerne le débat et l'attitude des participants, il demeure évident que chacun a droit à la parole, le Président de séance ayant pour mission de permettre à tous de s'exprimer librement, dans les limites de temps, de bienséance, voire de convivialité.

Au delà de ces principes propres à toute réunion publique, il faut rappeler que Parly 2 est autogéré et que le Syndic de copropriété, chargé

de défendre les intérêts de tous, ne peut être suspecté de réaliser quelque profit que ce soit. Agissant dans la plus parfaite transparence, la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon fait, en outre, l'objet d'un contrôle permanent du Conseil Principal de Parly 2, de son bureau et de ses commissions spécialisées.

Quelques souhaits tout de même... En dépit de l'effort de communication pratiqué à tous les niveaux, que ceux qui sont mal informés ne transforment pas leurs certitudes en contre-vérités qui confusent les débats.

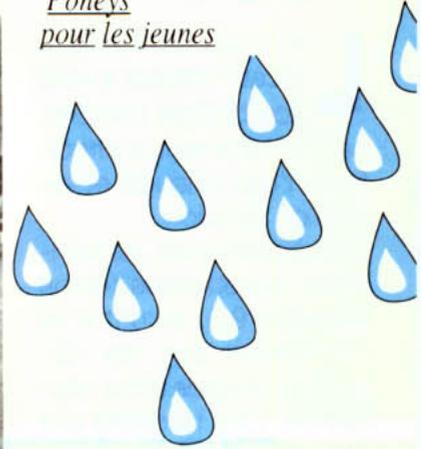
Que ceux qui ont des comptes à régler – ou pensent en avoir –, aient le courage de le faire en tête à tête avec leurs adversaires, au lieu d'utiliser une Assemblée Générale et son assistance pour témoins.

Et que toujours la courtoisie conserve ses droits !

J.P. BARRERE et
J.F. PEUMERY

Les prem

Courses de
Poneys
pour les jeunes



La sarabande
masquée



des 20 ans de Parly 2... Chantons

ières photos...



Le gâteau



LES SPONSORS DE LA PREMIERE ET DE LA DERNIERE HEURE...

Les organisateurs des fêtes des 20 ans de Parly 2 remercient les tout premiers sponsors qui les ont soutenus : la Banque Parisienne de Crédit et l'Entreprise Pietro Elia, tout autant que ceux qui, jusqu'au dernier moment ont apporté leur contribution : ATTAC, CERVERT, LORIOT, MERCURE, NICOLAS, NICOLLIN, PRISUNIC, SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD, URBIS, ainsi que de nombreux commerçants du Centre.



Remise des prix du jeu musical FNAC-Iéna



ous la pluie

TABLE RONDE AVEC LES GERANTS

La SAIC Le Chesnay-Trianon qui regroupe 75% des copropriétaires de Parly 2 s'est vue confier la mission de gérer l'ensemble immobilier, en tant que Syndic dit «bénévole», c'est-à-dire que la société n'a pas de but lucratif et qu'elle ne peut ni faire œuvre commerciale, ni faire de bénéfice. Le respect de ces règles lui permet de bénéficier de la transparence fiscale.

Pour accomplir cette mission du Syndic, l'Assemblée Générale des copropriétaires lui a délégué la responsabilité du personnel de copropriété qui, outre les Intendants et le service technique, comprend le personnel de la «gérance». La «gérance» regroupe 16 personnes, se répartissant les tâches de gestion administrative, technique, juridique et comptable.

Parmi elles, quatre attachés de gérance ont en charge la responsabilité directe d'environ 2 000 appartements chacun.

Cette «table ronde» a pour but de mieux faire connaître une



tration de biens il y a 18 ans... et à Parly 2 il y a 13 ans».

- M. Hericher : «Mon arrivée à Parly 2 remonte à 1973. Des travaux modificatifs à la technique, de la technique à la gérance, tel est mon itinéraire».

- M. De Moura : «Arrivé à la SAIC Le Chesnay-Trianon en 1972, j'y ai assumé la charge de comptable pendant 18 ans, avant d'être tenté par une expérience nouvelle. N'étant en place que depuis le départ de M. Vareiro, le 1er août dernier, je n'ai qu'une expérience toute fraîche. Mais je suis per-

lysiens me déconcertent parfois».

- M. Hericher : «A mes yeux, Parly 2 est tout simplement un vaste ensemble immobilier, bien entretenu, bien géré... et donc le cadre agréable de mon activité professionnelle».

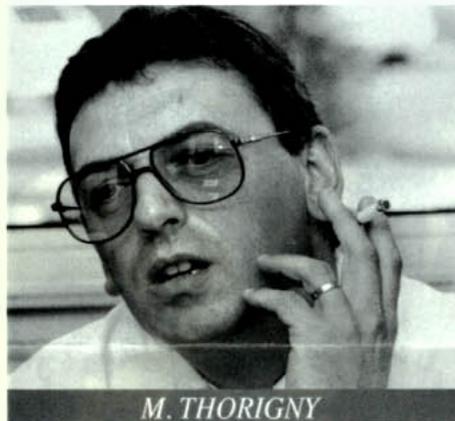
- M. De Moura : «Oui, Parly 2 représente pour moi aussi un lieu de travail privilégié, qui justifie une longue fidélité».

3/ Comment concevez-vous votre fonction aujourd'hui ? et demain ?

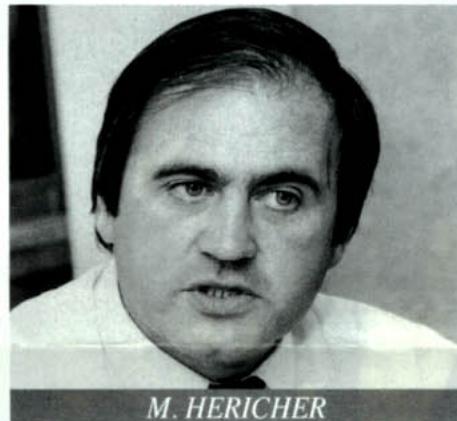
- M. Thorigny : «Le vieillisse-

future de la fonction a trait à une gestion plus compartimentée avec une concentration des domaines de compétence».

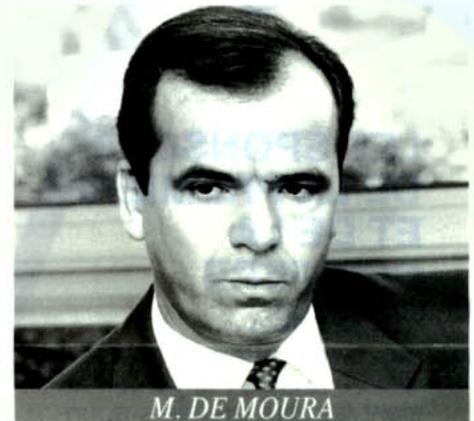
- M. Hericher : «J'aimerais insister sur cette exigence de polyvalence. Dépourvus de connaissances particulières, sinon dans un secteur donné, il nous faut répondre à l'attente de personnes qui ne comprendraient pas une absence de réponse. Il est tout de même difficile de contrôler un architecte qui lui-même a pour charge de contrôler les tra-



M. THORIGNY



M. HERICHER



M. DE MOURA

tâche impliquant des connaissances très diverses et une adaptation permanente à la variété des problèmes auxquels ils sont confrontés chaque jour.

1/ Attaché de gérance... Par quels chemins êtes-vous arrivés à la SAIC Le Chesnay-Trianon ?

- M. Thorigny : «Attaché de gérance... Rien ne définit officiellement cette fonction qui recouvre à Parly 2 deux catégories d'emplois : gestionnaire mais aussi visiteur d'immeuble. Comptable de formation, je suis arrivé à l'adminis-

suadé que ma tâche sera facilitée par mes activités passées».

2/ Que représente à vos yeux l'ensemble immobilier de Parly 2 ?

- M. Thorigny : «Bien que présentant une évidente homogénéité de façade, Parly 2 constitue à mes yeux un ensemble de 36 individualités dont la gérance a pour mission de maintenir la cohésion. Pour moi, Parly 2 est aussi un «gagne-pain» et comme tout un chacun j'ai ma vie ailleurs. Peut-être est-ce pour cela que les exigences de certains Par-

lysiens me déconcertent parfois, l'incompréhension de certains, les exigences des autres... tout cela a transformé notre tâche en la rendant plus administrative et moins agréable. Etre gérant à Parly 2 n'est pas un «apostolat» mais le choix d'un travail correspondant à une attente, faite de contacts avec les gens... et de rentrées financières régulières.

Je n'ai pas la prétention de regrouper l'ensemble des compétences - architecture, décoration, paysagisme, droit, inspection de travaux - demandées par plus d'un syndicat secondaire. Aussi la vision

vaux commandés par le Syndic pour le compte de la copropriété.

Je pense que demain, il faudra gérer les problèmes en fonction des aptitudes et des capacités de chacun. Car quatre gérants d'immeubles forment une équipe pouvant travailler dans cet esprit».

- M. De Moura : «Ma fonction, je la conçois avec le souci permanent de la protection d'un patrimoine dont on m'a confié la charge. Il me tient à cœur de mener à bien ce nouveau challenge avec, je le souhaite, le concours de tous ceux qui y sont concernés».

4/ Quels problèmes rencontrez-vous le plus souvent ? et comment y répondez-vous ?

• M. Thorigny : «Nombre de problèmes qui nous sont soumis sont du ressort, soit de la Police, soit de la Mairie, soit de l'Agence ou du loueur. Le téléphone, les visites imprévues désorganisent considérablement le travail, de cette disponibilité constante exigée, je retiendrai par une expression populaire que «l'on ne peut être à la ferme et au moulin».

La non-prise en charge par les gardiens de certains problèmes entrant dans le cadre de leur mission pourrait peut-être être résolue par une redéfinition des tâches dévolues à chacun».

• M. Hericher : «Je regrette surtout la tendance de certains copropriétaires – rares mais têtus – voulant régler leurs problèmes personnels par le biais du Syndic alors que, dans bien des cas, il suffit de s'expliquer avec un voisin gênant ou, dans les cas les plus difficiles, d'appeler l'Intendant, voire les services de la Police si l'incident se produit lors des heures de fermeture de la loge».

• M. De Moura : «La palette

est très variée et il n'est pas très aisé, de ce fait, de le développer en quelques mots. Je ne suis pas, pour ce qui me concerne, très bien placé pour y répondre».

5/ Quelles sont vos relations avec les Parlysiens ?

• M. Thorigny : «Mes relations avec les Parlysiens sont dans l'ensemble bonnes avec quelques exceptions dues à l'incompréhension, la méfiance ou l'irascibilité de certains».

• M. Hericher : «Des relations professionnelles plus ou moins faciles en fonction des interlocuteurs ou de l'état d'esprit existant dans certains syndicats secondaires. Rares bien entendu».

• M. De Moura : «Encore une fois, vu ma jeune expérience, mes relations avec les Parlysiens sont intactes. Pourvu que ça dure...»?

Pour des raisons qui lui sont personnelles, Madame Dana n'a pas participé à cette table ronde. D'autres occasions lui seront offertes pour exprimer son point de vue.

L'INTENDANT ET VOS CLES

Nombreux sont les parlysiens qui se sécurisent en déposant leurs clés chez l'Intendant de leur résidence.

En cas d'incident sérieux dans l'immeuble, dans ses abords immédiats, dans l'appartement lui-même, ils savent qu'on peut entrer chez eux pour une intervention rapide, voire indispensable. De même, cette possibilité d'accès leur évite aussi de rester trop longtemps à la porte lorsque, par inadvertance, ils ont oublié leurs clés, le matin, en partant au travail dans un demi-sommeil...

Sachez que la remise de vos clés à votre Intendant implique un sentiment de confiance à son égard, en tant que personne privée c'est la marque d'une relation personnelle privilégiée. En aucun cas, un tel dépôt ne peut engager la responsabilité du service de la gérance.

Aussi, ne soyez pas surpris si, en cas d'absence de votre In-

tendant, son remplaçant ne veut pas vous remettre les clés qui vous avez déposées, même si vous lui démontrez de manière irréfutable que vous en êtes le propriétaire.

Ce remplaçant n'a aucune habilitation pour le faire dans le cadre de son contrat de gardien d'immeuble. Il n'a aucun pouvoir pour intervenir dans le contrat tacite de dépôt qui a été conclu entre votre Intendant et vous-même, intuitu personae. Ne lui en voulez pas de ne pouvoir vous donner satisfaction. C'est pour cette raison que votre Intendant, au moment de ses vacances, prend la précaution de vous préciser que, pendant son absence, vos clés ne pourront vous être remises. Pour éviter cette gêne passagère, un conseil : contactez un ami ou une relation qui pourra assurer l'interim de cette garde de clés.

Jean-Claude BUFFET

A V E N I R D E P A R L Y 2 PROSPECTIVES...

1994 – La SAIC Le Chesnay-Trianon, créée par les promoteurs de Parly 2, aura 30 ans et ses actionnaires (plus de 75% des propriétaires de Parly 2) seront appelés à se prononcer sur sa dissolution ou son maintien.

En choisissant le maintien, ils permettront la poursuite de la forme actuelle de l'auto-administration de Parly 2 après l'assentiment de tous les copropriétaires.

Si, au contraire, la dissolution est votée, il conviendra de décider

d'une autre forme de gestion.

La Commission Organisation et Avenir de Parly 2 prépare le dossier qui permettra aux copropriétaires parlysiens résidents ou non de faire le bon choix. Il s'agit d'un travail de fond qui exigera beaucoup de temps, d'ima-

gination et de clairvoyance. La situation actuelle qui satisfait l'immense majorité des parlysiens a pour origine la double structure opérationnelle (SAIC Syndic de Copropriété) et de contrôle (Conseils Syndicaux Principal et Secondaires) dans le cadre de la loi de 1965 même si cette loi est mal adaptée aux problèmes des grandes résidences.

Les grands ensembles de notre région ont tous choisi avec des formes différentes donc des fortunes diverses le même principe de l'auto-administration et de récents contacts ont confirmé qu'ils y sont tous profondément attachés.

La Commission s'est fixé comme échéance la fin 1991 pour présenter son travail et proposer les solutions possibles avec un maximum d'objectivité.

Paul BOULENGER

LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE

«Je lis très scrupuleusement la Lettre de Parly 2 qui est très intéressante et je voudrais remercier la personne qui fait les dessins humoristiques dans l'entrée de notre immeuble. Cela a apporté une amélioration très sensible aux divers bruits et permet de dormir...

J'espère qu'à la rentrée

vos dessinateurs feront une baignoire (pour éviter les bains à minuit) et

un tapis volant (pour que ceux qui n'en ont pas ne déménagent

pas les meubles à 6h du matin)...»

J.M.B. (Tuileries)

CLUB ARS

Toutes les activités (danse, musique, langues, bridge, artisanat, dessin-peinture) ont repris début octobre, les sorties théâtre à Paris également. Pour tous renseignements et adhésions vous pouvez prendre contact avec le Club au 39.54.43.47 ou mieux encore vous rendre au Centre Culturel, résidence Auteuil-Trocadéro.

LES INCENDIES DE L'ETE

L'été a été chaud à Parly 2, comme ailleurs.

Hélas, il y eut à déplorer deux incendies, dont l'un – d'une rare gravité – a totalement ravagé un appartement du Square Puccini, à la résidence Foch. En attendant la conclusion des enquêteurs, il faut rappeler que ce sinistre pourrait provenir d'une défaillance électrique. Répétons, toujours et encore, que l'état de certaines installations privées – les disjoncteurs notamment – nécessite une révision par un professionnel.



REGLEMENT DE COPROPRIETE

La vie en copropriété impose que l'on définisse les « règles du jeu ».

Ces principes sont précisés dans le Règlement de Jouissance et de Copropriété qui est remis à chaque nouvel acquéreur. Ils ne font que rappeler les usages de bon voisinage et de bonne éducation.

Malheureusement, les Intendants et le Syndic sont obligés d'intervenir trop souvent pour les faire respecter.

Les principales causes de rappel à l'ordre sont :

- 1) Le bruit intempestif soit dans la journée soit dans la nuit.
- 2) Les chiens laissés en liberté qui abîment les massifs de fleurs et souillent allées et espaces verts.
- 3) Le linge exposé en évidence, en particulier sur les balcons.
- 4) Les jardins privatifs non entretenus et qui ont plus l'apparence d'une friche que d'un jardin d'agrément.

Si ces nuisances pouvaient disparaître, Parly 2 serait encore plus agréable à vivre.

C'est bon de rêver parfois !
A. Reiss

NOUVEAUX HORIZONS

Parlysiennes et Parlysiens, retraités ou préretraités, nos permanences d'accueil et de renseignements fonctionnent à nouveau tous les mardis de 14h30 à 16h30 au 3 Avenue Schweitzer (local social

Schweitzer) rez de jardin. Les activités ont repris (marche, cyclisme, natation, gymnastique d'entretien, entraide, photo-vidéo, informatique, club d'investissement, rencontres musicales, etc...).

Pour valoriser au mieux ce temps de la retraite pour vous-mêmes et pour les autres, n'hésitez pas à nous rejoindre.

André BERTIN
Responsable
section parlytienne

LE CONSEIL PRINCIPAL RECRUTE

Les Commissions du Conseil Principal ont de plus en plus de dossiers à traiter. Les bénévoles qui y travaillent déjà ont besoin de renfort. Si vous avez des compétences dans les domaines ci-dessous et souhaitez venir renforcer ceux qui y travaillent déjà pour vous ; appelez-nous, écrivez nous, venez nous voir.

- Commission Avenir de Parly 2 : juristes
- Commission des Charges : financiers, comptables, gestionnaires

- Commission Technique : ingénieurs, spécialistes du bâtiment, architectes

LE MINITEL A VOTRE SERVICE

Tout sur la copropriété, les résidences, la gérance, le centre commercial, les adresses utiles, les plans de circulation, les moyens d'accès...
TAPEZ 3615 PARLY 2

- Commission Sécurité : spécialistes de la protection des biens et des personnes, assureurs

- Commission Information/Communication : journalistes, spécialistes publicitaires, spécialistes de la communication

- Commission Chauffage/Economie d'Énergie : chauffagistes, ingénieurs thermiciens

Nous rappelons que les dossiers à l'étude sont souvent passionnants et toujours importants pour Parly 2.

La Lettre de Parly 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro J.P. Barrère, A. Bertin, P. Boulenger, J.C. Buffet, G. Mercier, J.F. Peumery, C. Pitrou, M.C. Rousselet, M. Pradaud, A. Reiss. Photos : Ch. Daumerie. Dessins : S. Rousselet

Bulletin d'information du Conseil Principal de Parly 2.
Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX.

Directeur de la publication : J.P. Barrère.
Création, maquette, réalisation : EPSILON, 39.51.53.52.
Mise sous pli : ARTS et BOIS, 39.54.70.77